

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00028

Numéro SIREN : 834 364 697

Nom ou dénomination : 12.26 PROJECT

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2018 sous le numéro de dépôt 205

205

**SAS 12.26 PROJECT  
SAS au capital de 1.000 euros  
205 Chemin de Giram  
06320 La Turbie**

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 2 janvier 2018**

Les associés de la SAS 12.26 PROJECT au capital de 1.000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis au siège social à La Turbie le 2 janvier 2018, en assemblée générale extraordinaire à l'issue de la signature des statuts de la société, pour procéder à la nomination des organes de direction de la société.

Était présent :

-Monsieur MINELLO Valery, marié sous le régime de la communauté, de nationalité française, né le 26/12/1974, à Rognac (13), demeurant à La Turbie (06320), 205 Chemin de Giram.  
Total des actions des associés présents égal aux actions composant le capital de la société soit 100 actions.

Monsieur MINELLO Valery est nommé président de séance.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- les statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des organes de direction de la société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

**Première résolution**

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire, nomme Monsieur MINELLO Valery en qualité de Président de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur MINELLO Valery accepte lesdites fonctions et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat social.

La rémunération du président sera fixée par la prochaine assemblée générale des associés.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**Deuxième résolution**

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal

constatant les présentes délibérations en vue de toutes formalités, dépôt devant être effectuées.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

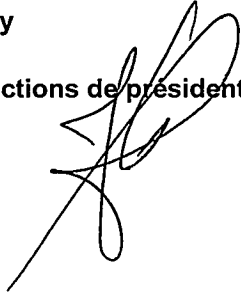
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la présidence et visé par tous les associés présents à l'assemblée.

**Signature**

**Monsieur MINELLO Valery**

**Pour acceptation des fonctions de président**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valery Minello', written over the text 'Pour acceptation des fonctions de président'.